

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2019-2020/2
Titre	Attestation de réussite de l'épreuve préparatoire donnant accès aux études de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Paramédical bachelier)
Matière	Mathématique

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire
ordinaire**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : mathématique

Volume horaire /

●●● Titre visé

Titre : attestation de réussite de l'épreuve préparatoire donnant accès aux études de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Paramédical bachelier) ;

II. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Type(s) d'examen(s)

Examen oral ou écrit : écrit.

Nombre d'heures : 3h30 maximum.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis :

- calculatrice scientifique non programmable et non graphique
- Equerre, rapporteur, compas
- Crayon (uniquement pour les graphiques et dessins), gomme (+ stylo)

Matériel refusé : calculatrice programmable et ou graphique

●●● Ce qui est attendu du candidat (consignes d'examens) ?

Les principales étapes nécessaires à l'obtention d'un résultat devront apparaître et être justifiées »

Il ne faut pas perdre de vue que l'apprentissage des mathématiques vise aussi leurs applications dans les disciplines scientifiques et notamment en physique, en chimie et en biologie. Le(a) candidat(e) doit donc être capable de résoudre, dans l'épreuve de mathématique, des problèmes liés à ces diverses disciplines.

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Aucune pondération entre chaque matière n'est possible.

●●● Dispense

Rappel des conditions de dispenses : être présent à l'ensemble des examens. Pas de dispenses partielles si une matière = plusieurs examens

IV. Annexes

●●● Exemple d'anciens examens

La direction de l'organisation des Jurys ne souhaite pas diffuser d'anciens examens. Ceci pour des raisons pédagogiques. La composition d'un examen est fonction en partie du comité d'examineurs qui les rédigent. Un changement d'examineur peut donc entraîner un changement de forme. De plus, les questions ne portent que très rarement sur l'ensemble du programme.